Informations de base

1996/2260(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Les sources d'énergie renouvelables: stratégie communautaire. Livre vert **Subject** 3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ROTHE Mechtild (PSE)	06/02/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	SCHIERHUBER Agnes (PPE)	28/01/1997
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	KRONBERGER Hans (NI)	26/02/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Énergie	2009	1997-05-27
Énergie	1975	1996-12-03
Affaires sociales	2015	1997-06-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/11/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0576	Résumé
03/12/1996	Débat au Conseil		Résumé
10/12/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/05/1997	Vote en commission		
12/05/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0168/1997	

15/05/1997	Débat en plénière		
15/05/1997	Fin de la procédure au Parlement		
27/05/1997	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
02/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		
27/06/1997	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2260(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/08460

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0168/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0010	12/05/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0256/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0124-0160	15/05/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0576	20/11/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0462/1997 JO C 206 07.07.1997, p. 0041	23/04/1997	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0438/1996 JO C 244 11.08.1997, p. 0001	11/06/1997	

Les sources d'énergie renouvelables: stratégie communautaire. Livre vert

1996/2260(COS) - 15/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Mechtild ROTHE (PSE, D), le Parlement européen demande que le futur Livre blanc de la Commission sur les énergies renouvelables prenne en compte les points suivants: - fixation d'un objectif visant à ce que la politique de l'Union s'oriente vers l'augmentation de la part des énergies renouvelables afin que cette dernière couvre au minimum 15% de la consommation d'énergie primaire classique d'ici à 2010; - projet d'un modèle fiscal communautaire qui intègre les coûts externes et prévoit l'exonération des énergies renouvelables; - obligation aux entreprises d'alimentation en électricité d'acheter de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable; - projet d'initiatives visant à obtenir des Etats membres qu'ils s'obligent à utiliser, dans une proportion définie, des énergies renouvelables pour la production d'énergie par les entreprises d'alimentation en énergie et l'industrie; - création d'un fonds européen pour les sources d'énergies renouvelables permettant de financer la recherche, le développement et la commercialisation; - projet d'un programme européen "1 000 000 toits" pour lequel une partie des coûts des petits dispositifs photovoltaïques privés sur les toits et les façades seraient pris en charge ainsi qu'un programme d'installation d'éoliennes en mer et en montagne de 15 000 mégawatts et d'un programme utilisant la biomasse de 1.000 x 1 mégawatts en coopération avec les Etats membres; - projet de directive concernant les bâtiments, qui tienne compte de l'utilisation de l'énergie solaire aux fins de production de chaleur et d'électricité; - liste de projets-clés qui pourraient recevoir un financement initial de plus de 50 %; - campagne d'information afin d'expliquer aux secteurs énergétiques, à l'industrie, aux investisseurs et au public l'utilité et le potentiel des énergies renouvelables; - meilleure utilisation de la biomasse d'origine agricole et forestière dans le cadre de la PAC; - meilleure prise en compte des énergies renouvelables lors des projets immobiliers des instances communautaires. - meilleure utilisation des Fonds structurels. Le Parlement demande également que l'on réduise les émissions de CO2 de 15 % d'ici 2010 par rapport à leur niveau de 1990. A noter un amendement qui demande l'insertion d'un chapitre consacré à l'énergie dans le Traité ou bien l'instauration d'un Traité sur les énergies renouvelables (EURONEW) sur le modèle du Traité Euratom (avec pouvoir de codécision pour le Parlement européen).

Les sources d'énergie renouvelables: stratégie communautaire. Livre vert

1996/2260(COS) - 03/12/1996

The council had an open debate based on a communication by the Commission titled "Energy for the future : renewable sources of energy" - Green paper for a Community strategy. Ministers discussed, among other related issues, the following themes: - to what degree should be use of renewable energy be promoted inorder to achieve the Community energy objectives : competitiveness, security of supply and protection of the environment : - what would be an appropriate objective for future market penetration of renewable energy sources by the year 2010; - which strategies could be developed to ensure the marked penetration of sustainable renewable energy technology; - which type of incentives could be used to ensure the economic viability of renewable energies vis-à-vis other energy source. In their interventions, the Ministers emphasized the importance for the Community of developing plicies for a renewable energy resources strategy. It was agreed that the share of renewable energy should be increased in the energy supply of the Community. However, the appropriateness of specific quantitative targets needs to be examined. There was a broad consensus on the role Research and Development activities and new technologies can play in the strategies to enhance market penetration of renewable energy sources; fiscal and financial incentives were considered important tools in promoting renewable energy provided that ther is no distortion of competition.

Les sources d'énergie renouvelables: stratégie communautaire. Livre vert

1996/2260(COS) - 20/11/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent Livre vert vise à lancer un débat afin d'identifier la meilleure approche à suivre et les mesures à prendre en vue d'assurer une meilleure pénétration des ressources énergétiques renouvelables (vent, énergie solaire, biomasse, hydro-électricité, etc) sur le marché énergétique de l'UE. CONTENU : par son Livre vert, la Commission souhaite promouvoir les sources d'énergie renouvelables dont le potentiel est loin d'être pleinement exploité (leur contribution au bilan énergétique global de l'Union se situe actuellement à moins de 6%) et qui devraient jouer un rôle beaucoup plus important à l'avenir, cela pour des raisons économiques, écologiques et stratégiques. Le document décrit la situation actuelle et les avantages d'une utilisation accrue des énergies renouvelables à la lumière des objectifs communautaires et définit les composantes de base d'une stratégie politique qui doit être mise en oeuvre au niveau communautaire et des Etats membres. Une telle stratégie devrait, selon la Commission, s'articuler autour de quatre éléments distincts : 1) tout d'abord, il faut viser au niveau communautaire une augmentation claire, ambitieuse mais réaliste des contributions des énergies renouvelables au bilan énergétique de la Communauté. Un doublement de la part de marché actuelle à 12% d'ici l'an 2010 par exemple, permettrait de focaliser l'attention des décideurs à tous les niveaux; 2) la coopération des Etats membres en matière d'énergies renouvelables doit être renforcée par la mise en place, le cas échéant, d'un mécanisme de coordination des efforts au niveau communautaire; 3) la Commission devrait renforcer ses politiques affectant le développement des sources d'énergie renouvelables en utilisant mieux les possibilités offertes par les dispositions du traité (marché intérieur notamment). Les obstacles à vaincre sont essentiellement liés aux imperfections du marché (entraves techniques et non-techniques) et au fait que les prix des carburants conventionnels ne reflètent pas la totalité des coûts environnementaux qu'ils occasionnent. L'incitation fiscale et la taxation des énergies conventionnelles (taxe CO2) peuvent aussi être des instruments efficaces pour promouvoir les énergies renouvelables; 4) il convient de renforcer l'évaluation et le suivi des progrès réalisés en vue des objectifs de pénétration des énergies renouvelables (amélioration de la qualité des statistiques, création d'une base de données capable d'enregistrer toutes les aides communautaires accordées aux énergies renouvelables). La Commission rappelle que son document se borne à définir un cadre sans présenter de proposition précises. Sur la base des conclusions que la Commission tirera du débat engagé, une stratégie communautaire plus détaillée et un plan d'action seront établis d'ici mi-1997.

Les sources d'énergie renouvelables: stratégie communautaire. Livre vert

1996/2260(COS) - 23/04/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social préconise le soutien aux énergies renouvelables en tant que moyen de garantir un développement durable. A cet égard, l'UE a besoin d'un programme de soutien à la recherche et à la commercialisation comparable au programme très important des Etats-Unis en matière d'investissement et de soutien orienté vers le marché pour les exportations d'énergies renouvelables. Afin d'accélérer la pénétration des

énergies renouvelables, il est nécessaire d'octroyer des incitants financiers, qui doivent être coordonnés au sein de l'Union de façon à créer des conditions de marché stables et prévisibles pour les entreprises productrices d'énergie, les prestataires de services énergétiques, les investisseurs et les clients. La priorité doit aller à la promotion du marché des énergies renouvelables dans les pays en développement. Parallèlement, il conviendrait de promouvoir à court et moyen terme l'efficacité énergétique qui devrait être une priorité du 5ème programme-cadre. Le Comité juge également nécessaire l'élaboration d'un programme planifié de R et D afin d'améliorer l'efficience et le prix de la technologie des énergies renouvelables. La politique devrait prendre en compte le rôle important qui incombe aux services d'utilité publique tant en ce qui concerne l'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie que le développement et l'acquisition de ressources en énergies renouvelables.